

L'an deux mille vingt six, le six janvier à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Absente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Absent		AMIEL	Armonie	Absent(e)
AUGER-TRETON	Brigitte	Absente		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BERRO	Jean Christophe	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BLANCHON	Alix	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Absent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
CASTAGNÉ	Didier	Présent	Pouv de LARROQUE Laurence	BOYER	Michel	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BRUNET	Magalie	Absent(e)
CESCATO	Francis	Présent	Pouv de PORTES Pierre	CALMET	Nelly	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CLARY	Camille	Présente		CAMPOS	Pascal	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CARLIER	Thierry	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Présent		CARRIEROU	Elian	Présent
DAMIEN	Mélanie	Absente-excusée		CLOAREC	Francoise	Absent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
DELHON	Jacques	Absent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
DERAMOND	Sébastien	Présent		COURNEDE	Magali	Absent(e)
DOUZE	Maarten	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FABRE	Danièle	Absente-excusée		DE VILLELE	Philippe	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		DISS	Laurent	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		DURAND	Marc	Absent(e)
FOURNIER	Damien	Absent		FABRE	Elodie	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GIRAUT	Katherine	Présente	Pouv de ROUANET Géraldine	FEZZANI	Khaled	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Absent		FIGNES	Jean-Claude	Présent
GLAUDE	Ludovic	Absent		GROTON	Emmanuel	Absent(e)
GRENARD	Stéphanie	Présente		HERAILH	Pierre	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		HOURQUET	Laurent	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Présent		IMART	Jean Luc	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Présente		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
LAGOUTTE	Jean	Absent		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Absente	Proc à CASTAGNE Didier	LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Absente-excusée		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LAURENT	Anne	Absente	Proc à VERNIER Jean-Claude	LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
LUCENA	François	Présent		MAGNIN	Gérard	Absent(e)
LUX	Pierre	Absent		MARTY	Francis	Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Absente		MAUREL	Danièle	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Présent		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
NAVARRO	Karine	Absente		METCHE	Marie-José	Absent(e)
OURLIAC	Véronique	Absente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente		MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
PORTA	Raymond	Présent		MOULIN	Dominique	Absent(e)
PORTES	Pierre	Absent	Proc à CESCATO Francis	NGAI	Jeffrey	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
PUJOL	Francis	Absent		OULES	Nicole	Absent(e)
RAVET	Marc	Absent		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Absente		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		POUX	Emmanuel	Absent(e)
РИBAULT	Jean-Paul	Absent		PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente		RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Proc à GIRAUT Katherine	REGIS	Lionel	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
ROUQUET	Serge	Absent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SAURAT	Thierry	Absent		ROUX	Stéphane	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Absent		SICARD	Didier	Présent
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Présente
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Présent	Pouvoir de LAURENS Anne	VIGNA	Lionel	Absent(e)
VIALADE	Reine	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 32

Nombre de délégués suppléants présents : 5

Nombre de procurations : 4

Secrétaire de Séance : Madame Katherine GIRAUT

Objet : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit public et de droit privé

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3/2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3/1° et 3/2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En raison de la possibilité de recourir au recrutement d'agents contractuels de droit public et de droit privé.

Sur le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité des membres de :

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droits publics dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour des besoins temporaires liés :
 - A un accroissement temporaire d'activité,
 - A un accroissement saisonnier d'activité,
 - Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d'accompagner des personnes dans un parcours de formation. 3 dispositifs sont ouverts aux collectivités territoriales :
 - Le contrat Parcours Emploi Compétences, permet aux personnes en difficulté de retrouver un emploi,
 - Le contrat Adultes-Relais, pour des missions de médiation sociale et culturelle,
 - Le contrat d'apprentissage
- De charger Madame la Présidente de :
 - Constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
 - Etudier la possibilité de recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d'accompagner des personnes dans un parcours de formation,
 - Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
 - Procéder aux recrutements
 - Prévoir une enveloppe de crédits au budget.

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

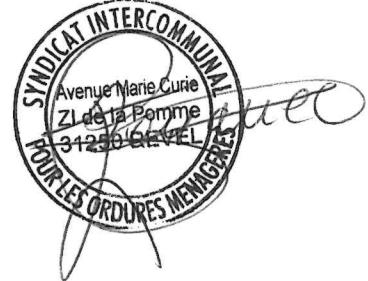
Fait à Revel, le 06 janvier 2026,

Acte rendu exécutoire

Après son envoi en Préfecture le :
07 janvier 2026

La Présidente,

Evelyne ROUANET



La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.